



Programme d'assurance

# Responsabilité professionnelle

Réservé aux membres de la Société canadienne des thérapeutes respiratoires

**AON**



## Option 1

Responsabilité professionnelle :	2 000 000 \$ pour chaque sinistre Plafond de 4 000 000 \$ par année
Prime annuelle :	56,00 \$

## Option 2

Responsabilité professionnelle :	5 000 000 \$ pour chaque sinistre Plafond de 5 000 000 \$ par année
Prime annuelle :	90,00 \$

**Remarque :** Tous les tarifs de primes indiqués sont assujettis à la taxe de vente provinciale : Ontario 8 %, Québec 9 %. Les autres provinces ne sont pas assujetties à la taxe

## Incluant maintenant :

Remboursement des frais judiciaires :	100 000 \$ pour chaque sinistre Plafond de 100 000 \$ par année
Perte de revenu :	750 \$ par jour
Remboursement des frais juridique	50 000 \$ pour chaque sinistre 100 000 \$ par année
Traitement des victimes d'agression sexuelle	10 000 \$
Franchise	Nil

## Savez-vous que...

Les contrats d'assurances de responsabilité professionnelle sont rédigés sur la base de sinistre déclaré. La police d'assurance doit être en force au moment de la présentation de la réclamation.

### Assurance de responsabilité professionnelle

Cette assurance vous protège contre les situations qui peuvent entraîner des poursuites judiciaires contre vous, résultant d'une erreur, d'une omission, d'une faute professionnelle ou d'un acte de négligence que vous avez commis dans le cadre de vos activités professionnelles à titre d'inhalothérapeute.

### Traitement et conseils pour les personnes victimes d'agressions sexuelles

L'assurance de responsabilité professionnelle inclut une assurance pour les membres de l'SCTR pour les traitements et les conseils aux victimes d'agressions sexuelles. Cet avenant fournit un financement maximum de 10 000 \$ pour la réadaptation et conseil pour une personne qui, alors qu'elle était en traitement, a subi une agression de la part d'un membre assuré qui est trouvé coupable sous la section 3 de la loi 100 de l'acte des professions de santé réglementées.

### Remboursement des frais juridiques

Fournit un remboursement des frais juridiques acquis si une plainte est enregistré contre vous auprès d'un comité disciplinaire pour les frais liés à la préparation des procédures disciplinaires.

### Remboursement des frais judiciaires

Fournit un remboursement pour les frais judiciaires acquis pendant une poursuite en vertu du code criminel.

Toutefois seulement à la condition que l'accusation soit criminellement émané de l'exercice de sa profession au Canada, et que le membre assuré n'est pas trouvé coupable.

### Période de prolongation

Si vous partez à la retraite, votre assurance de responsabilité professionnelle inclus automatiquement une période de prolongation de garantie sans frais supplémentaires pour les 12 premiers mois suivant la cessation de vos activités. Vous pouvez obtenir une Période de prolongation de garanti illimité pour une prime additionnelle de 150 \$.

## Procédures de déclaration de sinistres

Les sinistres, réels ou potentiels, doivent être déclarés à Aon immédiatement suivants votre prise de conscience du risque potentiel de sinistre. Aucune déclaration verbale ou écrite ne devrait jamais être formulée, sauf sur conseil de l'assureur. Un membre ne devrait jamais proposer une rémunération à un patient ou admettre sa responsabilité, compte tenu que cela pourrait avoir des répercussions juridiques avec l'assureur traitant la déclaration de sinistre. Les sinistres, réels ou potentiels, doivent être déclarés à Aon dès que vous en êtes avertis. Pour déclarer un sinistre, veuillez contacter Aon au 1.866.488.3521

### Une assurance que vous comprenez, parrainée par une association de confiance

Une assurance que vous comprenez, parrainée par une association de confiance. L'assurance ne se limite pas à votre lieu d'emploi. Le programme d'assurance de l'SCTR a été conçu pour répondre à vos besoins et protéger vos meilleurs intérêts. Où que vous mène votre carrière d'inhalothérapeute, votre police vous suivra. Un autre avantage de l'adhésion à l'SCTR.

## Comment poser sa candidature :

Remplissez le formulaire d'adhésion. Pour obtenir un formulaire d'adhésion, veuillez contacter l'SCTR directement.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

### Aon Reed Stenhouse Inc.

1525 avenue Carling, bureau 710, Ottawa, Ontario K1Z 8R9

Sans frais : 1.800.488.3521

Télécop. : 613.722.2570

Courriel : [group.programs@aon.ca](mailto:group.programs@aon.ca)

Site web : [www.aon.com](http://www.aon.com)

ou

### Société canadienne des thérapeutes respiratoires

331, rue Cooper, bureau 400,

Ottawa, Ontario K2P 0G5

Tél. : 613.731.3164 • Sans frais : 1.800.731.3422

Télécop. : 613.521.4314

Site web : [www.csrt.com](http://www.csrt.com)

*La brochure présenté offre un résumé des garanties contenues dans le libellé d'assurance.*

Ceci est un court résumé de la couverture décrit dans la police actuelle et est asujetti à la police. Tous membres sont fortement conseillés de se familiarisés avec le contenu de la police, qui peut être obtenu directement de Aon ou de l'SCTR.

